

**RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Initiative Alberto Mocchi et consorts - Pour des règles claires en matière d'importation de denrées alimentaires**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le vendredi 24 mai 2024, à la Salle Romane du Parlement vaudois, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Ladite commission était composée de Madame la Députée Anna Perret, Messieurs les Députés Mathieu Balsiger, Nicolas Bolay, Pierre Kaelin, Alberto Mocchi et Olivier Petermann. Messieurs les Députés Vincent Keller et Andreas Wüthrich étaient absents. Monsieur le Député Sébastien Kessler a été confirmé dans sa fonction de président, puis de rapporteur de la commission.

La minorité de la Commission est composée de Madame la Députée Anna Perret ainsi que de Messieurs les Députés Alberto Mocchi et Sébastien Kessler, auteur du présent rapport.

Madame la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture (DFA), et Monsieur Pascal Hottinger, Chef de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture (DGAV) ont participé à la séance.

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est chaleureusement remercié.

**2. POSITION DE L'INITIANT**

L'initiant précise que cette initiative repose sur un constat largement partagé, renforcé par la colère des agriculteurs et agricultrices exprimée début 2024.

La crise agricole, mondiale, dure depuis longtemps et résulte de nombreux facteurs. L'initiant propose de fédérer autour d'un problème clé : la concurrence déloyale des importations alimentaires qui ne respectent pas les strictes normes suisses. Ces normes, bien que perfectibles, sont parmi les plus exigeantes au monde en matière de bien-être animal, environnement, droit du travail et usage de produits phytosanitaires.

En Suisse, l'élevage en batterie est interdit depuis 1992, mais des œufs et produits dérivés issus de ce type d'élevage peuvent encore être importés. Cela pénalise les producteurs suisses, soumis à des standards stricts et des coûts de production plus élevés, face à une concurrence déloyale inacceptable.

La proposition de cette initiative parlementaire n'est pas nouvelle. Elle a déjà été présentée aux Chambres fédérales et a fait l'objet de l'initiative populaire « *Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques* »<sup>1</sup>, lancée par les VERT-E-S. Soutenue dans le canton de Vaud par des acteurs comme Prométerre et l'UDC, elle a été refusée au niveau fédéral en 2018, mais approuvée par 64% des Vaudois et Vaudoises.

---

<sup>1</sup> [Initiative populaire «Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques»](#), site web de la Confédération

Six ans plus tard, de nombreuses problématiques liées au soutien de l'agriculture restent sans solution. L'initiant propose donc, par ce nouvel objet parlementaire, que le Conseil d'Etat exerce son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Cheffe du Département des finances et de l'agriculture ne s'oppose pas au renvoi de l'initiative, estimant qu'elle pourrait obtenir un large soutien et donner un signal au niveau fédéral tout en mettant en garde sur d'éventuelles conséquences sur le libre-échange. Le Chef de la Direction générale de l'agriculture et de la viticulture partage cet avis, tout en émettant également un doute sur les chances de succès.

### 4. POSITION DE LA MINORITE

Aujourd'hui, les produits issus de l'agriculture biologique importés constituent une concurrence déloyale pour les produits « bio » helvétiques, puisque les agriculteurs suisses doivent respecter des normes beaucoup plus strictes. En effet, les directives de l'Union européenne et de la Suisse ne sont pas du tout similaires ; les réglementations étrangères constituent des normes au rabais par rapport aux exigences suisses. C'est un non-sens de permettre l'importation de denrées de l'agriculture biologique de moindre qualité tout en appliquant des exigences plus strictes en Suisse et, souvent, en utilisant les mêmes appellations. En usant de son droit d'initiative auprès des Chambres fédérales, le Canton de Vaud enverrait un message au niveau fédéral dans ce sens, cohérent avec le résultat de la votation de 2018.

Un-e commissaire rejoint les propos de la Conseillère d'Etat sur le fait qu'il serait opportun d'envoyer un tel message et observe que cette problématique ne sera bien évidemment pas résolue d'un jour à l'autre. Allant dans le sens de l'initiant, il semblerait logique que les denrées alimentaires importées soient produites dans des conditions similaires à celles de la Suisse. Son expérience auprès des consommateurs et consommatrices, afin que chacun comprenne mieux l'impact écologique mais aussi social de l'écosystème alimentaire, témoigne de la difficulté de faire des choix éclairés et donc de l'obligation de règles claires et cohérentes.

La part du budget des ménages suisses consacrée à l'alimentation est restée relativement stable, voire en légère diminution sur le long terme (hors l'augmentation récente des prix des denrées au niveau mondial). Un-e commissaire observe que un ménage moyen en Suisse consacre moins de 6% de son revenu aux dépenses liées à l'alimentation, alors que ce chiffre s'élevait à environ 30% dans les années 1960. Par ailleurs, la part du bio est particulièrement importante en Suisse, tout comme une alimentation plus locale. Cela prouve la prise de conscience croissante des consommateurs et consommatrices suisses envers des choix alimentaires durables et sains. Les règles actuelles peu claires d'importation de denrées alimentaires nuisent à des choix éclairés et responsables pour l'environnement et la santé. Au-delà du choix des consommateurs et consommatrices ainsi que des marges des grands distributeurs, il s'agit avant tout de valoriser des denrées alimentaires de qualité.

Un-e commissaire est convaincu que l'initiative pourrait conduire à augmenter le revenu des agriculteurs et agricultrices, ainsi que d'autres acteurs de la branche, en privilégiant des denrées locales si, à terme, une fois l'initiative appliquée, les réglementations de culture et de production deviennent équivalentes.

Enfin, souhaitant rappeler que de nombreux labels – tels que *Max Havelaar* – existent déjà, un-e commissaire note qu'il n'est donc pas nécessaire de créer une usine à gaz bureaucratique puisque les denrées alimentaires labellisées doivent répondre à des normes strictes. Certes, elles pourront toujours, en de rares cas, être contournées, mais l'argument consistant à dire qu'il est impossible de contrôler les produits importés lui semble quelque peu simpliste.

### 5. CONCLUSION

*En conclusion, la minorité de la Commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération la présente initiative, et de la renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lausanne, le 20 décembre 2024.

*Le rapporteur de minorité :  
(Signé) Sébastien Kessler*